

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DE COMMUNICATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNICATION UNIT

N° 45 /MIN/ MINFOF/SETAT/SG/CC

Yaoundé le 29 juin 2021

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Forêts et de la Faune, **Jules Doret NDONGO** a signé le 29 juin 2021 une lettre circulaire relative à l'organisation et au suivi des opérations d'emportage de bois dans les parcs de rupture de charge et des unités de transformation de bois.

Cette circulaire, qui s'adresse aux opérateurs économiques et aux responsables techniques impliqués dans lesdites opérations, décrit et clarifie les rôles des administrations forestière et douanière dans les opérations de mise en conteneurs des bois au niveau des unités de transformation et des parcs de rupture sur l'étendue du territoire national. Les parcs de rupture sont les lieux où s'opèrent des chargements ou des déchargements de bois soit pour un changement de moyen de transport, soit pour le stockage de bois pour une période bien déterminée en attente de sa réexpédition pour une autre destination.

Le Ministre des Forêts et de la Faune met ainsi fin à une situation confuse jugée préjudiciable à l'environnement socioéconomique qui rendait difficile le contrôle efficace du trafic de bois ainsi que la coordination entre les services des différentes administrations concernées.

Les nouvelles dispositions participent au renforcement du dispositif institutionnel contre le blanchiment et la circulation illégale des bois au Cameroun. Elles permettront de situer avec précision les responsabilités de chaque maillon de la chaîne en cas de fraude.

Le chef de la Cellule de Communication



mf
Jean Robert ONANA